

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/L-IVG-en-danger-face-a-une-crise-sanitaire-internationale>



École & société

L'IVG en danger face à une crise sanitaire internationale

- Société - Égalité femmes-hommes -

Date de mise en ligne : vendredi 24 avril 2020

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le confinement, due à la crise sanitaire actuelle liée au covid-19, restreint matériellement et considérablement l'accès aux structures hospitalières et donc à l'avortement. Force est de constater que certains états essayent de profiter de cette pandémie pour limiter ou interdire ce droit, et ce notamment pour des raisons religieuses.

Le cas de la France, entre confinement et droit à l'avortement

La pratique de l'IVG se trouve fragilisée en raison des restrictions de déplacement, et de la forte mobilisation du personnel soignant concentré sur l'épidémie.

Cela peut amener certaines femmes à ne pas envisager de faire les démarches à temps. Or un retard de quelques semaines ou de quelques jours peut augmenter les risques, et/ou rendre l'intervention inaccessible.

Ainsi pour modérer cette situation, les téléconsultations et les IVG médicamenteuses sont privilégiées. Toutefois, le gouvernement en place se refuse à un allongement du délai légal pour avorter, malgré les demandes répétées de certain-es parlementaires et associations.

Une énième tentative des « pro-vie » en Pologne

Ce pays dirigé par l'aile ultraconservatrice depuis 2015, « *Droit et Justice* », s'acharne contre le droit à l'avortement. Dans ce contexte pandémique limitant la potentialité de manifestation et faisant suite à la récente déclaration du Pape(1) qui demande « *Que cessent les avortements, qui tuent la vie innocente* », une nouvelle proposition de loi vise à interdire purement et simplement l'avortement en cas de malformation foetale, mais également à limiter les cours d'éducation sexuelle à l'École. Malgré cela, le Parlement polonais a néanmoins refusé le vote immédiat pour le renvoyer en commission, dans l'attente des élections du 10 mai.

Les États-Unis et l'instrumentalisation anti-IVG

Donald Trump cherche à consolider ses liens avec son électorat évangélique à six mois des élections.

Il existe malheureusement dans les mots employés et les actions, un lien indiscutable entre les mesures mises en place afin de lutter contre cette pandémie dans le pays, et le prétexte électoral anti-IVG.

D'ailleurs, certains États américains se remobilisent contre l'IVG comme le Texas, l'Ohio et l'Alabama, qui viennent de suspendre les lois concernant l'avortement. Ceux-ci viennent, en effet, d'ordonner leur report (sauf en cas de danger pour la vie de la mère) comme d'ailleurs toutes les autres interventions médicales qui ne sont pas immédiatement nécessaires. Il est important de noter que ces mêmes États ont également fait pression sur les cliniques pratiquant l'IVG afin d'obtenir leur fermeture. Ils se sont heurtés à un refus catégorique. Des juges fédéraux ont également dû intervenir pour lever ces interdictions, la Cour suprême ayant reconnu ce droit en 1973.

Pour le SE-Unsa, cette pandémie ne doit en aucun cas permettre ou avoir pour justification d'un quelconque recul des droits des femmes et donc du droit à l'avortement. Les États ne doivent d'aucunes manières céder à l'obscurantisme ambiant.

« *N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique [, sanitaire] ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes [et vigilants] votre vie durant* »(2).

(1) Déclaration du 11 avril 2020

(2) Simone de Beauvoir